

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE**

**OUEST AFRICAINE**

-----  
**La Commission**

-----  
Département du Développement Humain



**NOTE CONCEPTUELLE POUR LA MISE EN PLACE DU POLE REGIONAL DE  
FORMATION ET DE RECHERCHE EN AGRICULTURE ET SECURITE  
ALIMENTAIRE (PFORE-Agri) AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET  
MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

---

novembre 2023

## A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En application du Traité modifié de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et tenant compte des défis liés aux grands enjeux de développement auxquels l'Union fait face, le Collège des Commissaires, installé le 10 mai 2021, s'est doté d'un instrument de planification et de pilotage de ses interventions phares pour la période 2021-2025, appelé Cadre d'Actions Prioritaires 2021-2025 de la Commission (CAP 2025).

Le CAP 2025 traduit les ambitions et l'engagement du Collège des Commissaires en termes de réalisations et de résultats objectivement mesurables à l'horizon 2025, qui permettront ainsi d'apprécier les progrès accomplis dans le processus d'intégration de l'UEMOA.

Cette vision est adossée à des objectifs stratégiques déclinés en trois axes d'interventions qui eux-mêmes sont déclinés en vingt-trois actions phares. Au nombre de ces actions figure le développement de **Pôles régionaux de formation et de recherche (PFORE)**.

Le PFORE tire leçons de plus d'une quinzaine d'années d'expérience de la Commission en matière d'appui et de développement de centres d'excellence régionaux et ambitionne d'**accélérer l'innovation et les progrès technologiques** dans les domaines les plus porteurs de croissance et de création d'emplois durables et décents pour l'Union.

Pour ce faire, le PFORE se concentrera pour la période 2022-2025 autour de quatre domaines prioritaires, à savoir **l'Energie ; l'Agriculture et la sécurité alimentaire ; l'Aménagement du territoire et ; la Santé humaine**, en fédérant le génie créateur des institutions d'enseignement supérieur et de recherche de l'Union travaillant sur le sujet.

## B. CONCEPT DE POLE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Afin de proposer un plan d'actions robuste et cohérent, il est important de préciser qu'un « **pôle de formation et de recherche** » s'entend par un ensemble d'institutions d'enseignement ou de formation tant publiques que privées, de centres ou laboratoires de recherche et d'acteurs du monde socioprofessionnel qui s'entendent autour d'un projet et conjuguent leurs actions dans le but de l'amélioration qualitative des conditions des vies des populations.

Ainsi, ces pôles se regroupent ou mutualisent leurs parcs scientifiques, leurs incubateurs, ainsi que leurs centres de Recherche et Développement, à condition que ceux-ci soient tournés vers la recherche et l'innovation. Il est donc important, dans la perspective de créer des pôles régionaux, d'inscrire les institutions d'enseignement supérieur dans une dynamique nouvelle favorisant l'interaction et le partenariat avec le monde économique en vue de promouvoir l'innovation et la créativité.

## C. APPROCHE PROPOSEE : CONSTRUIRE A PARTIR DES ACQUIS ET LES FEDERER

Des initiatives sont déjà en cours au sein de l'Union. Il s'agira donc, dans l'approche proposée, de construire la stratégie de croissance à travers l'innovation technologique à partir des actions déjà en cours. Ces initiatives concernent notamment :

### 1. Les Centres d'Excellence de l'UEMOA

Le Programme d'appui et de développement des centres d'excellence régionaux de l'UEMOA (PACER) en place depuis 2005 a permis l'émergence d'une vingtaine de centres

d'excellence régionaux dont les capacités ont été améliorées dans les domaines de la recherche et de la formation de haut niveau.

La plupart de ces centres ambitionnent aujourd'hui de devenir de véritables pôles d'innovations technologiques non seulement dans leurs domaines respectifs, mais également de servir de leader d'innovations technologiques pour le développement de filières économiques porteuses pour l'Union. Toutefois, le passage de la découverte à la commercialisation constitue un processus complexe qui suppose un espace de dialogue et de collaboration utile entre les institutions d'enseignement ou de formation, le secteur privé et les gouvernements des Etats de l'Union.

La vision des chefs d'Etat et de Gouvernement pour la promotion de pôles d'innovations technologiques répond opportunément à cette ambition des centres d'excellence d'aller plus loin afin de devenir les bras technologiques de l'Union dans leurs domaines respectifs.

## **2. Le Réseau Think Tank UEMOA**

Le Réseau Think Tank UEMOA (RTT-UEMOA), créé en 2016, a pour objectif principal de favoriser la collaboration, l'échange entre les institutions de recherche de l'espace UEMOA, la production, l'assimilation et la mise en commun des connaissances sur des problématiques communautaires ainsi que la mutualisation des efforts afin d'aider la prise de décision de la Commission de l'UEMOA. Il est composé d'une trentaine d'institutions.

Depuis sa création, le Réseau a conduit plusieurs activités dont la réalisation d'un plan stratégique, la tenue des séminaires de recherche et de renforcement des capacités en faveur des jeunes chercheurs et doctorants.

Le plan stratégique élaboré et adopté contient différentes thématiques qui ont été regroupées en cinq principaux centres d'intérêt selon les spécificités des différentes Institutions de recherche membres du réseau :

- a) Marché régional (libre circulation des biens, des personnes et des services) et infrastructures socio-économiques (transports- énergies, eau et culture, etc.) ;
- b) Sécurités alimentaires (environnement, changement climatiques et développement durable) ;
- c) Emploi des jeunes, formation, éducation, migration ;
- d) Paix et sécurité, démocratie et gouvernance ;
- e) Financement des économies des Etats membres de l'UEMOA (transition fiscale, financement extérieur, compétitivité, mobilisation des fonds etc.).

A ces cinq thématiques, s'ajoute la problématique de veille considérée comme une thématique transversale.

## **3. Autres initiatives développées : Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles (ROPPA)**

Le ROPPA regroupe des organisations paysannes de la sous-région Ouest-Africaine dont le siège est à Ouagadougou. Il a pour mission de « favoriser le développement des exploitations familiales et de l'agriculture paysanne tout en maîtrisant les politiques liées à la libéralisation des économies nationales et à la mondialisation des échanges commerciaux ».

L'agriculture occupe dans les pays d'Afrique de l'Ouest 60 à 80% de la population. Dans le cadre des défis à relever, ROPPA doit (i) assurer durablement à chaque producteur une

occupation saine et à plein temps, des revenus décents et un cadre de vie social et environnemental ; (ii) être la base de la sécurité alimentaire de chacun des pays en fournissant aux populations rurales et urbaines une alimentation en qualité et en quantité suffisantes et par ce biais contribuer à l'essor de toute l'économie nationale et régionale ; (iii) faire des intervenants dans l'agriculture, des acteurs crédibles, porteurs de propositions et de dynamismes ; (iv) contribuer à l'insertion harmonieuse et bénéfique des pays de l'Afrique de l'Ouest dans le monde des relations économiques.

#### **D. AXES D'INTERVENTION DU PFORE**

L'initiative de développement de pôles régionaux de formation et de recherche (PFORE) au sein de l'UEMOA concernera, pour la période 2022-2025, quatre domaines prioritaires, à savoir **l'Energie, l'Agriculture et la sécurité alimentaire, l'Aménagement du territoire et, la Santé humaine.**

A cet effet, les axes d'interventions sont les suivants :

- Renforcement de la pertinence et de la qualité des offres de formation et de recherche dans les pôles (création de technopoles d'innovations technologiques, d'espace et de mécanismes d'incubation pour les jeunes promoteurs d'entreprises consommatrices des produits de la recherche et de l'innovation technologique, ...)
- Renforcement de l'accès et de la mobilité des étudiants aux pôles ;
- **Renforcement des capacités d'innovation des institutions de formation technique et professionnelle membres** (création de pôles de croissance pour l'emploi des jeunes) ;
- Renforcement de la concertation ou du dialogue.

#### **E. ETAPES DE MISE EN ŒUVRE**

Le déploiement de l'initiative PFORE se fait de manière graduelle et par thématique. Le pôle agriculture et sécurité alimentaire (PFORE-Agri) est le second de la série des quatre pôles régionaux de formation et de recherche à mettre en place, après celui dédié à l'Energie lancé en 2022.

##### **Etape 1 : Identification des institutions de formation et de recherche travaillant sur les questions d'Agriculture et de sécurité alimentaire**

Le programme d'appui et de développement des centres d'excellence régionaux de l'UEMOA constitue la base pour l'amorce du déploiement du PFORE. Toutefois, leur nombre limité nécessitera un examen dans chaque Etat, des structures analogues présentes, disposant de capacités et d'infrastructures répondant aux objectifs d'innovation recherchés.

Plusieurs sources seront donc combinées pour identifier les institutions de formation et de recherche travaillant sur les questions d'agriculture et de sécurité alimentaire. La première est la liste des chercheurs et institutions disposant de potentialités dans le domaine thématique, tirée directement de la base des données du CAMES. La deuxième source est la liste des institutions membres ou potentiellement membres du RTT-UEMOA. La troisième source est une recherche à partir du web, etc.

Parallèlement, le recensement des entreprises privées et OSC intervenant dans le domaine sera fait à partir des moteurs de recherche sur Google.

##### **Etape 2 : Lancement du pôle Agriculture et sécurité alimentaire pour la formation et la recherche au sein de l'UEMOA (PFORE-Agri)**

Cette étape vise à créer et lancer officiellement des espaces d'échanges, de réseautage entre les institutions/centres de recherche, les institutions d'enseignement/formation et le secteur productif, notamment les entreprises.

A terme, ces espaces devraient permettre des échanges constants entre les chercheurs et les utilisateurs des innovations produites par ces chercheurs. Ils permettront aussi d'orienter les recherches en fournissant les principaux besoins du marché.

La création des espaces d'échanges devra s'effectuer en accord avec les intéressés afin d'éviter des redondances inutiles avec des initiatives similaires existantes. Par ailleurs, en vue de couvrir l'ensemble des Etats de l'Union, les associations patronales pourront être mises à contribution pour assurer une meilleure représentativité des entreprises au sein des forums et des activités pourront aussi être organisées dans les Etats en marge des événements majeurs dans le domaine de l'industrie.

**L'événement est planifié à Ouagadougou, du 21 au 23 novembre 2023.**

#### **Structures et/ou profil des participants :**

- **Etats membres (7 experts par Etat) :**
  - DG Enseignement Supérieur ;
  - DG Recherche ;
  - Trois (3) structures/institutions de recherche ;
  - Une (1) structure de formation ;
  - Un (1) Secteur privé (entreprise).
  
- **ONGs et OSC**
  
- **Partenaires techniques et financiers**

#### **F. CONDITIONS DE SUCCES**

Le succès de la collaboration entre les entreprises du secteur privé et les laboratoires ou centres de recherche et d'innovation nécessitera la mise en place de conditions favorables au développement de liens entre des secteurs qui n'ont pas à la base des liens très importants.

Parmi les mesures envisagées, la Commission pourrait encourager :

- la formation des chercheurs aux mécanismes de protection et de valorisation des résultats de la recherche ;
- le réseautage des acteurs des milieux scientifiques et des milieux économiques via des espaces d'échanges (foras, rencontres B2A, etc.)
- le soutien aux établissements d'enseignement et de recherche pour la création ;
- l'appui financier aux chercheurs ;
- le financement des bourses de recherche et de mobilité et autres initiatives similaires ;
- le développement de mécanismes permettant la garantie de la propriété intellectuelle ;
- la mise en œuvre d'une plateforme pour les intervenants ;
- la mise en place d'un mécanisme d'appréciation ou d'évaluation ;
- etc.

Les risques d'échec au projet d'innovations pourraient être les suivants :

- Les risques financiers liés à la rentabilisation financière à terme, de l'innovation technologique et l'accès insuffisant au crédit ;
- Les risques organisationnels liés à la conciliation des activités scientifiques et technologiques notamment la recherche fondamentale avec les exigences de la commercialisation des produits de l'innovation et à l'étroitesse du marché ;
- Les Risques techniques liés au manque d'information sur la technologie au manque de compétences techniques des investisseurs dans les domaines technologiques ;
- Le risque de mobilisation et d'engagement des concernés ;
- Les risques commerciaux liés à la non maîtrise des besoins et du marché.

Pour atténuer ces risques il serait utile d'entreprendre tout le long du projet, les actions suivantes :

- Les études de marché ;
- Les sondages ;
- L'analyse de la concurrence ;
- La mise en place d'une phase pilote de mise sur le marché subventionné par les ressources publiques nationales ou communautaires
- L'élaboration d'une stratégie commerciale adaptée (avec l'aide éventuelle d'un prestataire) ;
- Le recours à la formation ;
- La disponibilité de personnes-ressource (bureau d'étude, conseil, etc.) ;
- La possibilité de permettre aux inventeurs de réaliser des essais directement auprès des consommateurs de leurs inventions à travers des produits tests mis par les entreprises sur le marché durant de courte période.

Les actions de la Commission pourraient notamment permettre aux entrepreneurs de mettre en commun les conseils d'affaires, l'expertise en recherche et les ressources pour développer des technologies pouvant être mises en application.

La contribution de la Commission à niveau pourrait ainsi consister en un accompagnement des centres de recherches et du secteur privé à développer des stratégies efficaces de mise en réseau permettant aux parties de s'informer mutuellement de leurs besoins.

En outre, bien que l'innovation soit un des moteurs du développement technique et économique d'une entreprise, les très petites entreprises n'ont pas toujours les moyens nécessaires (moyens techniques, humains et financiers) pour se lancer dans l'innovation. Or, l'espace UEMOA se caractérise par la présence de nombreuses entreprises de très petites tailles dans des secteurs peu réglementés. L'une des missions du pôle d'innovations technologiques sera alors de les accompagner dans la démarche de mobilisation des ressources afin qu'elles puissent bénéficier de la mutualisation de certaines ressources au même titre que les grandes entreprises. Par ailleurs, la faiblesse des structures d'accompagnement des entreprises limite grandement leurs capacités à s'inscrire dans une dynamique de recherche et d'innovation. Il conviendra donc dans la mise en œuvre de la stratégie de prévoir des mécanismes permettant de donner un accompagnement aux entreprises présentant des projets novateurs.

La mitigation de ce risque passera par l'appui potentiel que la Commission offrira aux institutions retenues dans le cadre de cette stratégie ; cet appui devra être soutenu par d'autres actions de nature plus transversales à travers les programmes en cours (Soutien aux PME, Formation, etc.)